

TRANSACTIONS EN LIGNE / Sherpa

Évitez les délais avant votre visite au terminal:

1. Les comptes camionneurs doivent contenir de l'information valide et être maintenus à jour :
 - a. Carte du port: numéros à 11 chiffres – ex : commence par un 1039..., 1145..., 1200...
 - b. Adresse courriel et/ou numéro de cellulaire
2. Les demandes d'accès:
 - a. Fournir une adresse courriel avec le domaine de la compagnie de transport
 - b. Les courriels de type gmail, icloud, etc..., autre que les courriels de compagnie doivent être authentifiés par les compagnies de transport
3. Pour des problèmes de connexions en lien avec un compte camionneur et/ou répartiteur, NE PAS CRÉER un nouveau compte. Contacter [*onlinegate@termont.com*](mailto:onlinegate@termont.com)
4. Aviser votre camionneur d'une transaction en ligne qui lui a été assignée avant sa visite au terminal
5. Envoyer la transaction en ligne au camionneur pour laquelle la transaction a été créée : une transaction en ligne, une fois soumise, est enregistrée avec la carte du port correspondant au camionneur. Si cette transaction en ligne est envoyée à un autre camionneur, celle-ci tombera en erreur au moment de la visite à l'entrée du terminal

Évitez les délais à l'entrée du Port of Montréal (section 75):

6. Utiliser la ligne 26 à l'entrée du Port (section 75) à moins d'avis contraire. Une transaction "traditionnelle" faite à l'aide du clavier numérique sera refusée
7. Avoir en sa possession toutes les informations pour toutes les transaction(s) – ex: livraison et/ou ramassage